

[Text]

Minister of Finance may predict unemployment to be, but what at its worst unemployment could be, and there are some disadvantages in doing that. I am not talking about political ones; I am talking about economic and psychological ones. I think it is a fact that that is more true with a limit than without one.

**Mr. Knowles (Winnipeg North Centre):** Were you Minister of Justice when this bill was going through?

**Mr. Lang:** No, I was not.

**Mr. Knowles (Winnipeg North Centre):** You had only the Wheat Board to worry about then.

**Mr. Lang:** No, I was Minister of Manpower and Immigration at the time, but without responsibility for the Unemployment Insurance Commission.

**Mr. Knowles (Winnipeg North Centre):** As a professor of law, what do you think of a bill that says on the one hand "payments must be made", but on the other hand "you cannot?" Where did you stand on this argument when it came before Cabinet?

**Mr. Reilly:** As a professor of law.

**Mr. Lang:** I know that was a rhetorical question.

**The Chairman:** I have Mr. Thomas as the next questioner.

**Mr. Thomas (Moncton):** Mr. Chairman, I still say the basic question here is the fact that the government is coming to us now asking Parliament to amend a piece of legislation which Parliament passed last year. I agree with Mr. Lambert and others, and I cannot accept the fact that this is inconsequential and that this is not important. I say if the government gave Parliament sufficient reasons last year to put this clause in, it is now up to the government to satisfy Parliament again why it should not be in there.

If you gentlemen came to us at a shareholders' meeting and the Board of Directors came back to us with a request such as this after being responsible for a program just one and a half years ago, I suggest that you not only would not get the removal of your ceiling, you would probably be in danger of losing your jobs. I submit that this is not as unimportant as Mr. Knowles and others would suggest. He sat on the Committee one and a half years ago and we discussed the reason for the ceiling quite extensively. There was no suggestion at the time that the government was being inconsistent by having one section of the act limit something they proposed in the other section. Surely if that holds true today, it was equally true one and a half years ago. I submit that this figure was put in as the ceiling because the government would have had greater difficulty in getting the act passed had it not done so. There was only the assurance given to the opposition members that the extra costs could not go above \$800 million if we agreed to let it go through.

• 1055

I would like to ask you, Mr. Minister, as there is nothing on the record of this Committee so far, what is the purpose of setting that figure for advances to the unemployment insurance account? What is it to cover? Why is it necessary?

[Interpretation]

limite. Ceci s'est prouvé faux. Un problème se pose lorsque l'on essaie de fixer une limite. Ce qu'il faut faire pour le chômage à l'heure actuelle c'est de calculer non pas ce que le ministre des Finances prévoit pour le chômage, mais ce que pourrait être le chômage dans les pires circonstances, et il y a quelques inconvénients à agir ainsi. Je ne veux pas parler des inconvénients politiques; je veux parler des problèmes économiques et psychologiques. En fait, cela est plus vrai s'il y a une limite que s'il n'y en a pas.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Étiez-vous ministre de la Justice lorsque ce projet de loi a été discuté?

**M. Lang:** Non, je ne l'étais pas.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Vous n'aviez alors qu'à vous préoccuper de la Commission du blé.

**M. Lang:** Non j'étais ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, à l'époque, mais sans avoir aucune responsabilité vis-à-vis de la Commission d'assurance-chômage.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** En tant que professeur de droit, que pensez-vous d'un projet de loi qui dit d'une part «il faut faire les paiements», et d'autre part «qu'on ne peut pas»? Quelle était votre position lorsque la question a été discutée au Cabinet?

**M. Reilly:** J'étais professeur de droit.

**M. Lang:** Je sais que c'est une question de rhétorique.

**Le président:** L'orateur suivant est M. Thomas.

**M. Thomas (Moncton):** Monsieur le président, je répète que la question fondamentale est que le gouvernement vient nous trouver maintenant et demande au Parlement de modifier une loi que le Parlement a votée l'an dernier. Je suis d'accord avec M. Lambert et avec d'autres personnes, et je ne puis accepter le fait que ceci est contradictoire et sans importance. Il me semble que si le gouvernement a donné au Parlement des raisons suffisantes l'an dernier pour lui faire introduire cette clause dans la Loi, il revient maintenant au gouvernement de convaincre le Parlement de la nécessité de la supprimer.

Si vous étiez venus vers nous, messieurs, lors d'une réunion d'actionnaires, et que le conseil d'administration soit revenu en nous demandant une chose semblable après avoir eu la responsabilité du programme pendant un an et demi seulement, je pense que non seulement vous n'obtiendriez pas que ce plafond soit supprimé, mais encore que vous risqueriez de perdre vos emplois. J'affirme que ce n'est pas aussi important que M. Knowles et d'autres personnes veulent bien le laisser entendre. Il a participé à ce Comité pendant un an et demi et la question du plafond a été discutée de manière assez approfondie. A ce moment-là personne ne suggérerait que le gouvernement se contredisait en introduisant dans la Loi une clause qui limite une autre clause. Il va de soi que si cela est encore vrai aujourd'hui, cela l'était il y a un an et demi. A mon avis on a fixé le plafond statutaire à ce chiffre car, sinon, le gouvernement aurait eu de la difficulté à faire adopter

cette loi. On avait simplement assuré les membres de l'Opposition que les coûts excédentaires ne dépasseraient pas 800 millions de dollars si nous acceptons que ce bill ait force de loi.

J'aimerais vous demander, monsieur le ministre, puisque rien encore n'a été versé au procès-verbal du présent Comité, pourquoi a-t-on établi ces chiffres comme étant des avances à la caisse de la Commission de l'assurance-chômage? A quoi servent ces avances? Pourquoi sont-elles nécessaires?